





### POUR LES SALARIÉS ET LES TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS

Mini série France compétences - Février 2024

Retrouvez l'épisode 1 ici



### Tout savoir sur

## Mon conseil en évolution professionnelle pour les salariés et les travailleurs indépendants

Le conseil en évolution professionnelle (CEP) a été créé en 2013 par les partenaires sociaux et consacré par la loi de 2014 relative à la formation professionnelle.

Dans un contexte où les transformations du travail sont à la fois rapides et profondes, et dans lequel le paysage de l'emploi et de la formation est complexe à appréhender, le service CEP a pour ambition de permettre à tout actif, salarié, indépendant, demandeur d'emploi, qui le souhaite de bénéficier d'un service gratuit et personnalisé pour faire le point sur sa situation et être accompagné dans son projet professionnel.

France compétences, autorité nationale de financement et de régulation de la formation professionnelle et de l'apprentissage, déploie une mini série afin d'apporter au plus grand nombre un éclairage sur le service Mon conseil en évolution professionnelle pour les salariés et les travailleurs indépendants.

# UNE AMBITION RÉAFFIRMÉE : FAIRE DE MON CEP PAR AVENIR ACTIFS LE SERVICE PUBLIC GÉNÉRALISTE D'ACCOMPAGNEMENT DES SALARIÉS ET DES TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS

La loi du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » a confié à France compétences la mission d'organiser et de financer le service public Mon CEP pour les salariés et les travailleurs indépendants.

Entre début 2020 et fin 2023, 18 opérateurs régionaux du CEP désignés par France compétences dans le cadre d'un marché public ont délivré ce service, sur près de 700 lieux d'accueil, à plus de 572 000 salariés et travailleurs indépendants. Mon CEP, qui permet de prendre du recul sur sa situation, d'être accompagné dans ses projets professionnels ou appuyé pour mobiliser les dispositifs et formations appropriés, est désormais bien installé. Les bénéficiaires en saluent la qualité et l'utilité (92% en sont satisfaits). Fin 2023, France compétences a désigné les nouveaux opérateurs en charge de délivrer Mon CEP pour les salariés et les travailleurs indépendant pour la période 2024 – 2027.

Début 2024, une nouvelle phase de déploiement du service public Mon CEP s'engage. Deux enjeux centraux demeurent :

- Développer le recours par les salariés et les travailleurs indépendants
- Et garantir la qualité et l'utilité du service pour les bénéficiaires.





France compétences a renforcé ses exigences à l'égard des opérateurs au regard des implantations territoriales, des horaires d'ouverture du service, du contrôle et du management qualité, notamment. Les règles ont également évolué pour fluidifier les parcours des bénéficiaires et permettre au service de s'adapter en continu.

Plus largement, France compétences entend, avec sa gouvernance, jouer un rôle national plus affirmé sur l'ingénierie de parcours et les partenariats, pour mieux positionner Mon CEP dans le paysage orientation-emploi-formation-travail et renforcer ainsi son positionnement de service public généraliste d'accompagnement, au profit des parcours d'évolution professionnelle des salariés et des travailleurs indépendants.



## AVENIR ACTIFS: UNE IDENTITÉ DÉSORMAIS UNIQUE POUR FACILITER LE REPÉRAGE DE L'OPÉRATEUR EN CHARGE DU SERVICE MON CEP POUR LES SALARIÉS ET LES TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS



A compter de début 2024, les opérateurs régionaux, chargés de dispenser Mon CEP aux salariés et travailleurs indépendants, adoptent une identité commune en devenant Avenir Actifs. Le déploiement de cette marque va permettre de rendre le service plus lisible donc plus accessible auprès de ses publics.



### GUIDE PRATIQUE

Mon CEP par Avenir Actifs, c'est un service public gratuit, personnalisé, confidentiel, neutre, de proximité, qui propose un appui pour :



PRENDRE DU RECUL SUR SA SITUATION



EVOLUER DANS SON ENTREPRISE



DEVENIR ENTREPRENEUR



S'INFORMER SUR LES OPPORTUNITÉS



**SE FORMER** 



CHANGER DE MÉTIER OU DE SECTEUR



DIALOGUER AVEC SON EMPLOYEUR



VALORISER SES COMPÉTENCES ET SON EXPÉRIENCE



TROUVER UN NOUVEL EMPLOI

POUR VOUS INFORMER OU PRENDRE RENDEZ VOUS AVEC UN CONSEILLER:

mon-cep.org/avenir-actifs

#### **EN PRATIQUE, MON CEP PAR AVENIR ACTIFS, CE SONT :**

- Des rendez-vous individuels avec son conseiller Avenir Actifs, sur site ou à distance
- Des ateliers collectifs pour bénéficier des dynamiques de groupe
- Des ressources en ligne pour avancer à son rythme
- Des mises en situation professionnelle pour essayer un métier
- Des mises en relation avec des partenaires spécialistes qui permettent à l'usager de bénéficier de leur expertise spécifique

### LE PARCOURS D'ACCOMPAGNEMENT DU BÉNÉFICIAIRE S'ORGANISE DE LA FAÇON SUIVANTE :

Un premier rendez-vous avec son conseiller afin de :

- Identifier ses besoins et définir ensemble ses objectifs
  - Bénéficier d'un conseil opérationnel ciblé
- Obtenir des informations personnalisées utiles à son projet

Par la suite, le bénéficiaire choisit de :

Mener ses démarches en autonomie ; et si besoin, il peut toujours reprendre rendez-vous et continuer son parcours là où il l'a laissé

Ou de poursuivre l'accompagnement avec son conseiller en sollicitant autant de rendez-vous que nécessaire, en fonction de sa situation

Une synthèse écrite du parcours d'accompagnement est remise au bénéficiaire.





### **CONTACT PRESSE**

Tél: 01 81 69 01 52 presse@francecompetences.fr Immeuble Canopy, 6, rue du Général Audran 92400 Courbevoie

www.francecompetences.fr

Autorité nationale de financement et de régulation de la formation professionnelle et de l'apprentissage Créée en 2019, par la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018, pour la liberté de choisir son avenir professionnel, France compétences est l'unique instance de gouvernance nationale de la formation professionnelle et de l'apprentissage. Elle a pour mission d'assurer le financement, la régulation et l'amélioration du système de la formation professionnelle et de l'apprentissage.